

Sciences Humaines 7
Chapitre 1 : vocabulaire

1. **Les gens autonomes** : sentent qu'ils contrôlent facilement leur vie. Ils peuvent faire des choix importants comme choisir une profession ou un lieu de résidence.
2. **L'autorisation légale** : une autre forme de l'autorité. Le gouvernement du Canada crée des lois que toute la population canadienne doit respecter.
3. **Une constitution** : l'ensemble des lois que le gouvernement doit respecter.
4. **La Charte canadienne des droits et libertés** : fait partie de notre constitution. Elle garantit les droits et les libertés les plus fondamentaux à toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.
5. **L'âge de la majorité** : est de 18 ou 19 ans selon la province ou le territoire. À cet âge, la loi considère que tu es adulte et légalement responsable de tes actes.
6. **L'autonomisation personnelle** : consiste à être capable d'agir en fonction de ses besoins, de ses désirs, de ses opinions, de ses croyances et de ses sentiments.
7. **La science économique** : l'étude de la distribution des ressources. Cela comprend la façon dont nous produisons, distribuons et consommons des biens et des services.